



santé
famille
retraite
services

LETTRE A TOUTES LES CAISSES n° DAJI-2019-641

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Bobigny, le 05/12/2019

*Objet : Décision DPO n°19-19 – « Application carte Vitale » (ApCV)
Mise en œuvre d'une expérimentation*

Madame, Monsieur le Directeur Général,
Madame, Monsieur le Directeur,

Je vous informe de la décision du Directeur Général de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole de mettre en œuvre le traitement de données à caractère personnel, dénommé "Application carte Vitale" (ApCV), dont la finalité est d'expérimenter l'utilisation de la carte Vitale sous la forme d'une application installée sur un smartphone.

Cette expérimentation a pour objectifs :

- de cibler les professionnels de santé et assurés éligibles et gérer le consentement de ceux-ci à l'expérimentation,
- d'utiliser l'application carte Vitale pour accéder aux mêmes services qu'avec une carte Vitale,
- de gérer le processus d'enrôlement de l'application pour les assurés volontaires,
- d'évaluer quantitativement et qualitativement l'expérimentation.

Ce traitement a été inscrit dans le registre des traitements nationaux. L'expérimentation concerne les caisses Ain Rhône et Provence Azur.

En cible, toutes les Caisses de Mutualité Sociale Agricole sont concernées par le traitement.

Par conséquent, vous trouverez ci-joint copie de la décision de la CCMSA, laquelle devra être signée puis publiée sur le site Internet et dans les locaux des caisses de MSA concernées pendant toute la durée du traitement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur Général, Madame, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

**Signée par la Directrice des Affaires Juridiques
et Institutionnelles**

Agnès CADIOU

Nombre de document(s) annexe(s) : 2
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Dossier suivi par Simon DUPONTEIX
☎ 01 41 63 80 48

MSA Caisse centrale
19, rue de Paris CS 50070 93013 Bobigny Cedex

Tél. : 01 41 63 77 77 www.msa.fr